

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.24

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

OBJET :
CONVENTION DE
TRANSFERT
TEMPORAIRE DE
MAITRISE
D'OUVRAGE ENTRE
LA METROPOLE AIX-
MARSEILLE-
PROVENCE ET LA
COMMUNE DE BOUC
BEL AIR RELATIVE A
LA CREATION DES
RESEAUX HUMIDES
DANS LE CADRE DU
PUP SECTEUR
MONTAURY

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

En application des dispositions de l'article L.5218-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente sur l'ensemble de son territoire en matière d'eau potable et d'assainissement, incluant l'assainissement pluvial, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Elle a donc normalement vocation à se substituer, depuis cette date, à l'ensemble de ses communes membres pour l'exécution des opérations de travaux relevant de ces compétences.

Toutefois, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du PUP Montaury, la commune crée des voiries publiques (660ml de voirie, quais bus, trottoirs, avec plantations, stationnement), des réseaux secs (éclairage publics, vidéosurveillance, réseau télécom et alimentation et bornes IRVE) et sécurise l'alimentation électrique.

Compte-tenu du type d'interventions sur le périmètre du projet pour la Métropole, portant sur la création des réseaux humides, eau, assainissement des eaux usées et pluviales avec ouvrages de rétention, dont la création est fortement liée aux aménagements de voiries, il a donc été décidé de désigner la commune de Bouc-Bel-Air comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de ces travaux, conformément à l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID: 013-211300157-20241209-24_05_24-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Les travaux projetés sur les réseaux humides :

- Pour le réseau public de distribution :
Création d'un réseau d'eau potable sur un linéaire de 350 m en diamètre 150 mm avec branchements et équipements annexes.
- Pour le réseau public de collecte des eaux usées :
Création d'un réseau d'assainissement des eaux usées sur un linéaire de 225 m en diamètre 200 mm avec branchements.
- Pour le réseau public de collecte des eaux pluviales :
 - Création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales sur un linéaire de 860 m en diamètres compris entre 400 et 600 mm avec branchements,
 - Création de 3 bassins de rétention d'un volume total de 1795 m³.

Le planning prévisionnel est calé sur une fin des travaux des espaces publics courant année 2027.

Les réseaux humides étant les premiers travaux à réaliser, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Année 2025 : étude et conception,
- Année 2026 : réalisation des travaux sur réseau humides.

Le programme des équipements publics destinés à répondre aux besoins des futurs habitants, et consistant à la réalisation d'un schéma viaire cohérent, intégrant les modes doux ainsi qu'à l'extension de tous les réseaux, a été estimé à environ 3.375.849,00 euros HT, soit 4.051.018,80 euros TTC, y compris les frais afférents aux études et aux chantiers dont environ 75% imputés à la compétence voirie.

Le coût prévisionnel de la réalisation de l'opération sur les réseaux humides incombant à la Métropole est de 829.276,50 euros HT soit 995.131,80 euros TTC et se répartit comme suit :

- Eau potable : 68.147,00 euros HT soit 81.776,40 euros TTC,
- Eaux usées : 87.557,00 euros HT soit 105.068,40 euros TTC ,
- Eaux pluviales : 673.572,50 euros HT soit 808.287,00 euros TTC.
- Le PUP financera à hauteur de :
 - 100% pour la compétence Eau Potable,
 - 70% pour la compétence Pluvial,

La compétence Eaux Usées sera financée à 100% par la Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Le Code de la Commande Publique ;

Vu La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

Vu La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu l'avis de la commission plénière du 12 novembre 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

C.M du 09/12/2024
Délibération n°24.05.24

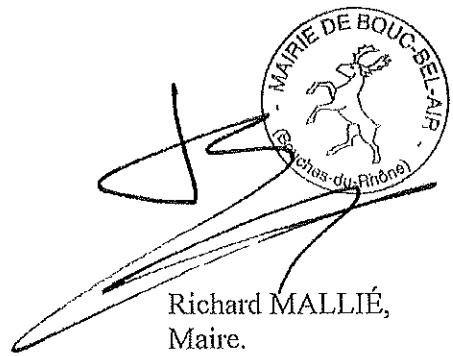
Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 013-211300157-20241209-24_05_24-DE

APPROUVE la convention de transfert ci-annexée, pour la réalisation, par travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable, de collecte des eaux usées et eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du PUP Montaury.
Le montant prévisionnel des travaux à la charge de la Métropole s'élève à 829.276,50 euros HT soit 995.131,80 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 17/12/2024
et de la publication le 17/12/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

SLOW

ID : 013-211300157-20241209-24_05_24-DE